

Déclaration de la délégation de l'Algérie

Merci M. le Président,

Ma délégation souhaiterait remercier, également, les co-facilitateurs pour l'organisation de cette discussion thématique, ainsi que les distingués panélistes pour leurs riches interventions

Quelques aspects qui devraient être pris en considération dans le cadre de l'élaboration du Pacte mondial :

- **Premièrement**: la question des réalités différentes d'une région à l'autre soulignée par Mme Fonseca : ce aspect peut concerner également, dans le temps, la situation pour un même pays : et c'est le cas de l'Algérie devenue ces dernières années un pays de destination finale notamment dans le contexte du durcissement des politiques d'accès au territoire européen qui constitue la destination finale initialement envisagée par les migrants ;
- **Deuxièmement** : l'importance qui doit être accordée aux politiques et aux programmes d'aide à la réintégration des migrants retournés, notamment dans le cadre d'une coopération internationale effective et efficace. Cela constitue largement une condition sine qua none pour le succès des opérations de retour. L'expérience a prouvé qu'à défaut de telles politiques, le retour de migrants se transforme en mouvements de migration circulaire irrégulière qui pèse lourdement sur les ressources ;

Citer l'exemple de la coopération triangulaire développée entre l'Algérie, le Niger et la Suisse pour aider à la réintégration des migrants nigériens rapatriés à la demande du gouvernement de ce pays voisin. Des consultations sont aussi en cours avec l'OIM pour apporter une contribution partielle à cet effort.

- Cela me mène au **3^e aspect** qui concerne la nécessité de s'intéresser aux causes profondes de la migration non désirée. Là encore, les politiques d'aide au développement qui tiennent compte des engagements pris par les Etats dans ce cadre peuvent être un véritable *game changer* pour aider à mieux gérer les mouvements migratoires.

Je vous remercie